

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27 FEV. 2024



ID : 034-213401789-20240207-17_2024_070224-AI

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE MURVIEL LES BEZIERS

ARRETE MUNICIPAL N°17-2024

OBJET :
Désignation de Madame
PUIG Christine
Officier de l'Etat Civil
par délégation
du Maire empêché

Le Maire de Murviel les Béziers,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-18 et L.2122-38 ;
VU l'empêchement de Monsieur le Maire ;
CONSIDERANT qu'en l'absence du Maire et de ses Adjoints, un Conseiller Municipal doit exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour célébrer le mariage prévu le 27 avril 2024 à 15 h 00 ;

ARRETE :

Article 1° : Madame PUIG Christine née PINOL, née le 30/12/1969 est désignée Officier de l'Etat Civil de la Commune de Murviel les Béziers pour la célébration du mariage prévu le 27 avril 2024 à 15 h 00.

Article 2° : La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Béziers,
- Monsieur le Procureur de la République de Béziers
- A l'intéressée.

Fait à Murviel les Béziers le 07/02/2024

Le Maire, Sylvain HAGER



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication (ou notification), en vertu de l'article R421-5 du Code de la Justice administrative. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Notifié à l'intéressée le :
Spécimen de Signature :

21/02/2024